

Image not found or type unknown



Rupture de contrat avec virgin mobil

Par **cartaladus**, le **03/04/2009** à **15:58**

bonjour

a la suite de deux mensualités impayées,réglées depuis ,virgin mobile
me réclame 293 euros qui correspondent a une année d abonnement après
avoir coupée la ligne sans aucun préavis .j ai reçu dernièrement une
mise en demeure de payer avec menace de saisie etc etc
quels sont mes droits?????????
suis-je obligé de payer?????

MERCI cordialement